

La marque de haute bienveillance que l'honorable ministre de la Justice a bien voulu témoigner envers le pénitencier de St. Vincent de Paul, en venant lui-même visiter cette institution dans le courant de l'automne dernier, est une preuve frappante de l'intérêt qu'il porte au bon fonctionnement de notre pénitencier. Espérons que cette démarche de l'honorable ministre aura pour effet d'encourager tout le monde à travailler avec plus d'ardeur que jamais au bien des malheureux auxquels le gouvernement porte un si vif intérêt.

Enfin, messieurs, je dois en terminant, vous offrir à vous-mêmes mes plus sincères remerciements pour votre bienveillance à mon égard. Comme par le passé je n'ai qu'à me féliciter de la courtoisie et des égards, que j'ai toujours rencontrés de votre part dans mes rapports avec votre bureau.

Je m'efforcerai de mériter à l'avenir la même confiance et la même estime que vous avez bien voulu me témoigner par le passé.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Avec la plus parfaite considération, etc., etc.

L'aumônier catholique,

JOS. U. LECLERC, Ptre.

Pénitencier de St. Vincent de Paul, }
31 décembre 1874. }